

COMMUNIQUE CFDT-CULTURE

BANCO !!.....pour les DRAC

Anodin le décret N°2005-1786 du 29 décembre 2005 ?

Pas du tout, on y apprend que les Directeurs Régionaux des Affaires Culturelles percevront dorénavant, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2005, une indemnité de fonction équivalente à 12500 euros annuel, en moyenne !!

Cette indemnité tiendra compte bien sûr de la qualité des services rendus et autres considérants car elle peut atteindre trois fois le montant moyen ci-dessus évoqué !!

Non vous ne rêvez pas, ceci veut dire un maximum de 37500 euros par an, pour cette indemnité de fonction.

Alors, curieux que nous sommes, nous regardons de plus près l'évolution des primes et indemnités de ces personnels. Nous découvrons qu'en 1998 cette indemnité était de 55 571 francs puis 56016 francs en 2000. Et combien au 1^{er} janvier 2005 ? ! environ 82 500 francs pour apprécier la comparaison. C'est environ 5% de revalorisation par année.....

La C.F.D.T.-Culture prend acte de ce décret et ne manquera pas de revendiquer pour tous les personnels ce qui est attribué à une seule catégorie.

Les réunions prévues entre l'administration et les syndicats sur l'attribution des primes et indemnités tombent à point !!

Vigilants nous le sommes, vigilants nous le resterons; avec vous et pour vous afin que des règles d'équité soient établies sans défavoriser la grande masse des personnels au profit d'une caste.

PARIS le 10 janvier 2006